

Le Paris du Quart d'heure, Big Bang de la proximité à Paris

Depuis un an, la gestion de la crise sanitaire – et de ses conséquences économiques et sociales lourdes – a largement conforté notre choix de la proximité pour Paris, comme notre volonté d'aller plus loin.

L'expérience l'a en effet clairement démontré : les décisions les plus adaptées sont celles prises par l'échelon le mieux placé, au plus près du réel ; c'est aussi dans la proximité que l'on assure le pilotage le plus agile, et donc le plus efficace, de l'action publique. À tous les niveaux et dans tous les domaines, nous revendiquons qu'il soit fait confiance aux élus locaux, aux acteurs de terrain, à l'implication des habitants.

Dans les mandatures précédentes, des étapes marquantes ont été franchies, la dernière, en 2017, avec le nouveau statut de Paris qui a permis de rapprocher Paris du droit commun des autres communes. Le renforcement de la proximité passe en effet par un double mouvement de réorganisation des pouvoirs et responsabilités : de l'Etat vers la Ville de Paris et, à l'interne de la Ville, vers les arrondissements.

Aujourd'hui, conformément aux engagements pris, la Ville donne une nouvelle et très forte accélération, pour faire de l'arrondissement l'échelon de référence de l'action municipale.

Ce « Big Bang de la proximité » se traduit par le déploiement simultané de plusieurs réformes d'une ampleur inédite :

- **une profonde transformation de l'administration parisienne** qui fera des Maires les pilotes de l'action municipale dans leur arrondissement ;
- **des réformes sectorielles dans les domaines de la propreté, de l'entretien et de la sécurité pour améliorer le cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens ;**
- **de nouveaux services d'hyper-proximité pour construire la Ville du Quart d'heure ;**
- **le renforcement de la démocratie locale** avec de nouvelles manières de participer, permettant aux habitants d'identifier clairement les responsabilités et de s'impliquer.

La ville se transforme ainsi sous l'effet de deux puissants leviers, parfaitement complémentaires : celui de la **proximité**, pour plus de réactivité et d'efficacité du service public parisien auquel nous sommes attachés ; mais aussi celui de **l'unité de Paris telle que prévue par la loi**. Le rôle du niveau parisien est en effet de continuer de gérer les politiques structurantes, de donner les impulsions, de fixer les cadres et répartir les moyens d'un service public dont l'unicité demeure pour assurer l'égalité de traitement des Parisiennes et des Parisiens quel que soit leur arrondissement de résidence.

Ainsi, cette ambition permettra de continuer d'œuvrer à une plus grande égalité des territoires. Terre de contrastes, Paris investit sans relâche, depuis plus de vingt ans, en direction des quartiers populaires, en y dédiant des moyens humains et financiers très importants et en veillant à ce qu'ils bénéficient d'une large part des grands dispositifs de

financement tels que le budget participatif ou le Plan d'investissement de la mandature. Dans ce mandat, ces ambitions sont largement confirmées et de nombreux projets emblématiques seront menés à bien au profit des habitants des quartiers populaires, en particulier en matière de renouvellement urbain.

Métropole, arrondissement, quartier, ces trois réalités spatiales structurent le quotidien des Parisiennes et des Parisiens.

Au cœur de la Métropole du Grand Paris, la collectivité parisienne est, en raison de son attractivité économique, culturelle et créative, un territoire fondamentalement pluriel que font vivre au quotidien les Franciliennes et les Franciliens, les Parisiennes et les Parisiens, mais également les visiteurs français et internationaux.

Paris s'organise aussi à l'échelle de l'arrondissement, espace de la vie démocratique et citoyenne, échelon de référence pour l'accès aux principaux services publics. Qu'il s'agisse des crèches, des écoles, des centres de santé, des démarches administratives telles qu'une demande d'acte d'état civil ou encore l'acte de voter, c'est à l'échelle de leur arrondissement que les Parisiennes et Parisiens vivent.

Paris se vit enfin à l'échelle de chaque quartier. C'est à la pluralité de leur histoire et de leur identité que la Ville doit sa singulière richesse. La vie s'y organise autour des places et des placettes qui les composent, des commerces alimentaires, des kiosques de presse, des services postaux, des librairies et des bibliothèques, mais également des jardins et des aires de jeux. Les Parisiennes et les Parisiens y sont passionnément attachés.

C'est à l'échelle de ce maillon territorial qu'est le quartier que nous voulons bâtir de nouveaux territoires d'action et impliquer les habitants dans le « Paris du Quart d'heure ».

1. L'engagement d'une réforme de l'administration parisienne historique : l'arrondissement devient l'échelon de référence, et les Maires, les pilotes de l'action municipale dans leur arrondissement

Depuis 2001, l'Exécutif municipal a développé plusieurs outils pour mieux intégrer la proximité dans la mise en œuvre du service public parisien. Le rôle des Maires d'arrondissement a été, en conséquence, progressivement renforcé.

La Charte des arrondissements adoptée en novembre 2010, fruit d'une large concertation préalable, et complétée en 2013 par un volet dédié au secteur social, a constitué une étape importante dans cette volonté partagée d'une plus grande proximité du service public.

Dès 2015, une impulsion nouvelle a été donnée par la Maire de Paris avec la réforme du statut de Paris que le Gouvernement a traduit dans la loi du 28 février 2017. Le statut de Paris s'en est trouvé profondément modernisé, avec une nouvelle répartition donnant à la Maire de Paris des compétences qui étaient jusqu'alors exercées de manière dérogatoire par l'État, dans des domaines comme la circulation, les nuisances sonores ou la

délivrance des titres d'identité. Cette loi a consacré le statut unique et particulier de la Ville de Paris tout en lui transférant des compétences afin de la rapprocher du statut de droit commun des communes françaises.

Aujourd'hui, la volonté est de mener une réforme d'envergure, pour faire de l'arrondissement l'échelon de référence de toute action municipale.

Dans ce cadre, la Maire de Paris a souhaité que cette réforme fasse l'objet d'un **travail commun préalable, associant l'ensemble des Maires d'arrondissement, sous l'égide d'Emmanuel Grégoire, Premier Adjoint, et d'Antoine Guillou, Adjoint en charge des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité du service public**. La démarche a été engagée en octobre 2020 et des groupes de travail ont été mis en place. Ces groupes se nourrissent des démarches lancées parallèlement en lien avec un certain nombre de politiques de proximité, notamment « Embellir votre quartier », la territorialisation des actions d'entretien de l'espace public, le déploiement de la police municipale, ou encore l'unification et la territorialisation de l'action sociale. La territorialisation des politiques publiques doit couvrir l'ensemble de l'action municipale.

Au cœur de ce Big Bang de la proximité, les Maires d'arrondissement deviendront les véritables pilotes des politiques publiques sur leur territoire. Ce pilotage s'exercera sur la base d'une feuille de route stratégique territorialisée par arrondissement, co-construite et co-signée entre l'Exécutif, les Maires d'arrondissement et l'administration parisienne. À partir des moyens affectés à l'arrondissement, que chaque direction détaillera de manière exhaustive, les Maires d'arrondissement décideront des priorités à mettre en œuvre dans le cadre des objectifs du mandat municipal.

La rédaction des **feuilles de route** a vocation à être engagée dès maintenant dans un cadre collégial et donnera lieu à la rentrée à un séminaire de travail associant les directions, au niveau central comme au niveau déconcentré, et les Mairies d'arrondissement pour partager le diagnostic, fixer les grands objectifs et décliner des plans d'actions par grandes familles de politiques publiques. Les plans d'actions seront réactualisés chaque année, ajustant les priorités au contexte global, aux réalités budgétaires et aux contraintes diverses, afin que toutes les directions et leurs services déconcentrés disposent d'une vision précise des attentes des Maires d'arrondissement.

En appui des Maires d'arrondissement, en complément du rôle de coordination politique dévolu aux cabinets, les Directions générales des services seront renforcées dans leur rôle pour rapprocher leur fonctionnement de celui d'une mairie de plein exercice. Ainsi, les Directeurs généraux des services (DGS) ont vocation à devenir **de véritables « Secrétaires généraux d'arrondissement »**, ayant la charge de coordonner l'action des services dans l'arrondissement. Pour marquer cette évolution, ils seront rattachés au Secrétariat général de la Ville qui aura pour mission de les réunir régulièrement, afin qu'ils soient systématiquement associés aux décisions concernant leur arrondissement et s'assurer que les demandes des arrondissements soient bien prises en compte par les directions. Les DGS seront informés, au même titre que les cabinets, de tout élément concernant leur arrondissement. Cette évolution portera sur les seuls DGS, les autres personnels des Mairies d'arrondissement restant rattachés à la Direction de la démocratie,

des citoyen.ne.s et des territoires (DDCT). Cette mesure sera présentée aux Comités techniques du secrétariat général et de la DDCT avant fin juin.

En outre, à la suite de l'expérimentation menée en 2019 dans deux arrondissements, **un nouveau Directeur général adjoint des services (DGAS), dédié spécifiquement à l'espace public**, sera nommé dans chaque arrondissement. Il aura pour responsabilité de coordonner l'action des services en charge de l'espace public dans l'arrondissement en termes d'aménagement et d'entretien, en focalisant son action sur les quartiers populaires et les espaces urbains exigeant une mobilisation particulière. Il veillera à la mise en œuvre des priorités définies par le/la Maire d'arrondissement. Ces DGAS sont en cours de recrutement.

La vie citoyenne et associative, au cœur des politiques de proximité, sera désormais gérée directement au niveau de chaque arrondissement. Les Directeurs du développement de la vie associative et citoyenne (DDVAC) ainsi que les équipes des Maisons de la vie associative et citoyenne (MVAC) seront placés sous l'autorité des DGS. Associés aux Coordinateurs des Conseils de quartier (CCQ), dont le rôle a vocation à être étendu à l'ensemble de la participation citoyenne, ils formeront **un nouveau Pôle d'animation de la vie locale, de la vie associative et de la participation citoyenne**. Cette mesure sera présentée au comité technique de la DDCT au mois de juin.

Plus globalement, les Maires d'arrondissement disposeront de leviers renforcés pour agir et piloter l'ensemble de l'action municipale à l'échelle de leur territoire.

Les Maires disposeront tout d'abord d'un interlocuteur identifié pour toutes les interventions municipales dans leur arrondissement. Pour y parvenir, les directions ne disposant pas encore de ce type d'interlocuteur identifié (DICOM, DU, DLH, DAE, DAC, DASCO partie collèges) nommeront un référent territorial. Cet interlocuteur, chef de services déconcentrés ou référent territorial, assurera un reporting régulier afin d'apporter au/à la Maire d'arrondissement une connaissance fine et mise à jour des projets en cours. Il sera également chargé de mettre en œuvre la feuille de route territoriale pour la partie qui concernera sa direction et d'informer à échéance régulière le/la Maire d'arrondissement quant à sa réalisation.

De surcroît, l'autorité fonctionnelle du/de la Maire d'arrondissement sur les services déconcentrés et référents territoriaux sera affirmée. Cette autorité fonctionnelle permettra la coordination de projets et d'acteurs et vise à assurer le bon fonctionnement des activités et des services, en valorisant la collaboration interprofessionnelle. Elle complète la ligne hiérarchique de l'administration qui reste inchangée. Ainsi, les Maires d'arrondissement seront étroitement impliqués dans le processus de recrutement et d'évaluation des responsables des services déconcentrés et des référents territoriaux. S'agissant du recrutement, les Maires d'arrondissement seront informés des vacances de postes. Ils seront alors systématiquement associés à l'élaboration de la fiche de poste dans sa partie relative à la contextualisation territoriale. La direction transmettra l'intégralité des candidatures au DGS. Les candidats présélectionnés par la direction seront reçus par le/la Maire d'arrondissement, en lien avec le DGS, pour avis. Les Maires d'arrondissement contribueront également à l'évaluation annuelle réalisée par le supérieur hiérarchique, en appréciant notamment la mise en œuvre de la feuille de route stratégique précédemment évoquée.

S'agissant des moyens dédiés aux arrondissements, des **évolutions budgétaires**, permettant aux Mairies une plus forte implication dans les projets qui concernent leur territoire et une meilleure animation des acteurs associatifs et citoyens de leur arrondissement seront engagées, notamment :

- **un recalibrage des états spéciaux d'arrondissement** en fonction du nombre d'habitants, pour mieux tenir compte des réalités locales ;
- **un fonds d'animation locale** permettant de soutenir l'action des associations dans les arrondissements ;
- **un renforcement du pilotage des investissements** en garantissant une répartition équilibrée entre équipements de proximité et espace public ainsi que l'association des Maires à l'utilisation des crédits propres à l'embellissement des quartiers et à l'ensemble des étapes budgétaires ;
- **une enveloppe budgétaire permettant un recours aux marchés de la Ville, notamment pour l'entretien de l'espace public.**

Plusieurs de ces évolutions ont vocation à être mises en œuvre dès le projet de Budget primitif pour l'année 2022.

Il s'agit aussi de renforcer la mise à disposition d'outils de suivi afin d'adapter l'action au plus près du territoire.

Les outils servant à piloter et suivre la relation avec les usagers et les habitants seront déployés dans les Mairies d'arrondissement, comme par exemple DansMaRue ou encore l'outil de gestion GRU. Les arrondissements bénéficieront également d'outils de communication et d'information territorialisés pour chaque quartier via des cartes, permettant de visualiser les signalements DansMaRue, les verbalisations de la police municipale, etc.

Dans un contexte de crise économique, il est nécessaire de renforcer notre connaissance des impacts économiques et sociaux et des outils d'intervention, pour agir plus efficacement à l'échelle des territoires. Avec l'appui de l'APUR, la Ville de Paris créera **une instance rassemblant les principaux partenaires du secteur social** (État, CAF, Pôle emploi, CPAM, CNAV, GROUS, MDPH, etc.) pour mettre en commun les outils d'observation et d'intervention et pouvoir ainsi les faire évoluer au plus près des besoins des quartiers. Cet observatoire des impacts sociaux de la crise assurera un suivi mensuel de l'évolution de la situation socio-économique : il permettra de disposer de données claires, compilées et partagées, à date et dans le temps. Cette connaissance mutualisée permettra de travailler avec les partenaires à mieux anticiper et prévenir les besoins sociaux, mais aussi à ajuster leur action.

Les évolutions présentées ci-dessus seront réunies et détaillées dans un document-cadre, « Le Pacte Pour un Paris du Quart d'Heure », qui a vocation à être présenté aux Conseils d'arrondissement et au Conseil de Paris à l'automne 2021.

2. Des moyens réorientés et renforcés en matière de propreté et d'entretien, de tranquillité, de cadre de vie

Les priorités définies par les Maires d'arrondissement, en tant que pilotes de l'action municipale sur leur territoire, bénéficieront d'un nouveau cadre de réalisation. Les manières de faire seront profondément revues pour une plus grande efficacité des interventions municipales et un meilleur cadre de vie.

Il s'agit tout d'abord de permettre une gestion de l'espace public au plus près du terrain et des usages, pour pouvoir s'adapter et réagir rapidement à la situation spécifique d'une rue, d'une zone spécifique, d'un quartier. Par leur exercice de la proximité au quotidien, les Mairies d'arrondissement sont les plus à même d'identifier les besoins prioritaires de régulation de l'espace public ; **en ce sens, une déconcentration des responsabilités et des moyens de l'entretien et de la tranquillité publique s'annonce.**

En matière de propreté de l'espace public, c'est l'arrondissement qui sera désormais l'échelle de référence pour construire, mettre en œuvre et adapter les actions. Aujourd'hui, la Direction de la propreté et de l'eau (DPE) est déjà territorialisée, à l'échelle des arrondissements, via les directions territoriales, et des quartiers, via les cantons, échelle d'intervention des éboueurs. Toutefois, les acteurs et les moyens mis en œuvre sont plus larges que ceux des seules divisions territoriales. Les Maires d'arrondissement doivent avoir une visibilité et un levier sur la mise en œuvre de l'ensemble de ces moyens. Demain, **les priorités de la politique de propreté de l'espace public seront ainsi définies par les Maires d'arrondissement**, dans un dialogue exigeant avec les divisions territoriales.

Les moyens affectés localement, y compris hors divisions territoriales, seront annuellement transmis et discutés avec les Mairies pour que leurs priorités constituent la clé de voûte des actions menées. **Une enveloppe budgétaire dédiée sera allouée dès le budget 2022** pour permettre aux Mairies d'arrondissement de mettre en place des actions adaptées aux besoins de leurs territoires via les marchés des régies de quartier, un catalogue de prestations proposées par la DPE (marchés de dégraissage, prestations de lavage, urinoirs etc.) ou des capacités d'initiatives propres.

La proximité sera renforcée par la mise en place de responsables de quartier chargés de veiller au bon entretien de l'espace public, interlocuteurs au quotidien des Mairies d'arrondissement, des acteurs locaux et des habitants, permettant visibilité, réactivité, en lien étroit avec toutes directions de l'espace public. Ils disposeront de leviers d'actions de proximité et seront progressivement déployés à compter de septembre 2021.

La Ville du Quart d'heure sera, comme elle l'est déjà pour les Parisiennes et les Parisiens, l'échelle de mise en œuvre des actions en dépassant les frontières administratives qui régissent aujourd'hui encore certaines interventions : c'est bien traiter la rue comme un tout qui assurera une efficacité renforcée de l'action. **La Direction de la propreté et de l'eau aura, à partir de cet été, la responsabilité du nettoyage quotidien de tout l'espace public, y compris les espaces végétalisés**, qu'il s'agisse des jardinières en bacs ou en pleine terre ou de tout élément végétal dans la rue.

De plus, les **opérations « territorialisées »** de nettoyage et remise en état seront poursuivies et amplifiées. Elles visent, à l'échelle d'un quartier, à réaliser plusieurs opérations simultanément, qu'elles concernent les services de la Ville ou les prestataires. Les **opérations « 24 heures »** lancées à la rentrée 2020 permettent ainsi de cumuler sur une journée le nettoyage des tags, de l'affichage sauvage et des autres souillures au sol sur une même rue, un même quartier.

La réactivité sera encore améliorée, avec le doublement progressif des équipes « urgence propreté » permettant de traiter des situations d'urgence, en priorité celles signalées par les Mairies d'arrondissement. Ce renforcement a été engagé dès cette année avec la mise en place de trois équipes dans les 11^e, 19^e et 20^e arrondissements. L'ouverture d'ateliers l'après-midi permettra de renforcer le nettoyage aux heures attendues par les Parisiennes et les Parisiens. Cette plus forte réactivité sera aussi permise par une modernisation des moyens avec, pour priorité, l'accroissement du taux d'utilisation des engins au quotidien et la poursuite de la digitalisation des métiers (SI Nettoyement et DansMaRue) pour assurer une information en continu et donc une adaptabilité plus forte aux situations.

La politique de tranquillité publique, de sécurité, de prévention et de médiation, au cœur de la mission de la police municipale parisienne, sera également déconcentrée.

Une délibération portant sur la création de la police municipale doit être présentée à ce Conseil. **La nouvelle police municipale sera déployée dans chaque arrondissement, au sein de 17 divisions territoriales**, regroupant les 10 circonscriptions et les 6 unités généralistes actuelles. Les responsables de ces 17 divisions territoriales seront l'interlocuteur direct de chaque Mairie d'arrondissement. Le/la Maire disposera donc d'un interlocuteur unique, avec des effectifs renforcés et dédiés à son arrondissement, permettant d'assurer une présence de sécurité de proximité, jour et nuit, au service des Parisiennes et des Parisiens. Ce sont ainsi des moyens humains et matériels qui seront dédiés à chaque territoire. **Les Maires d'arrondissement interviendront pour définir les missions et les parcours de tranquillité publique qu'effectuent les agents à pied ou en vélo**, comme des priorités d'intervention en fonction de la physionomie de leur arrondissement. La territorialisation de la police municipale parisienne devra ainsi garantir un traitement plus localisé et pertinent des problématiques de chaque arrondissement.

L'observatoire de la tranquillité publique qui sera créé permettra notamment de **disposer d'un état des lieux cartographié des interventions et des verbalisations par quartier**, pour un bilan et une réactivité au plus près du terrain. Le/la Maire d'arrondissement interviendra également dans la définition des actions de régulation des déplacements, en identifiant des priorités en matière de verbalisation sur certaines rues ou quartiers nécessitant une mobilisation renforcée.

Afin de transformer les espaces de proximité en lien avec les habitants, l'Exécutif municipal a également initié la démarche « Embellir votre quartier ». Cette méthode consiste à faire évoluer l'espace public parisien par quartier, en concentrant sur une même période les transformations et en coordonnant au mieux les travaux d'aménagement et de réseaux. Les Mairies d'arrondissement sont au centre du dispositif : elles organisent et pilotent les concertations publiques, elles déterminent en lien avec l'échelon central les

aménagements du quartier. Il en résulte davantage de végétalisation, des zones piétonnes, des pistes cyclables, ou encore du mobilier adapté aux nouveaux usages, réalisés à l'échelle des quartiers et déterminés en concertation avec les habitants.

Cette nouvelle méthode s'appuie sur un diagnostic du fonctionnement actuel du quartier et de son espace public à disposition des habitants et des différents acteurs (commerçants, associations, etc.), à partir duquel les aménagements sont proposés en prenant en compte l'ensemble des objectifs municipaux : évolution du plan de circulation pour apaiser le trafic et favoriser les modes de déplacements doux, remplacement du stationnement par des espaces végétalisés ou piétonnés, élargissement des trottoirs pour favoriser les cheminements piétons. À l'issue des démarches de concertation qui s'étalent sur 4 à 6 mois, les travaux à effectuer seront planifiés et organisés dans le même temps.

Ce travail à l'échelle de Paris s'organise autour de **quartiers d'environ 30 000 habitants, définis par les Mairies d'arrondissement en fonction des spécificités de leur territoire**. Cette échelle a semblé la plus pertinente : à la fois pas trop importante pour prendre en compte les spécificités locales, mais suffisamment étendue pour avoir une vision cohérente du plan de circulation. La concertation a été lancée progressivement sur les 17 premiers quartiers au cours du premier semestre 2021 avec pour objectif de traiter successivement l'ensemble des quartiers parisiens. Ces 17 premiers quartiers sont : la Goutte d'Or (18^e) ; Secrétan (19^e) ; Émeriau-Zola/Violet- Commerce/ Saint-Lambert (15^e) ; République Saint-Ambroise (11^e) ; Télégraphe/Pelleport/Saint-Fargeau/Fougères (20^e) ; Grand Montparnasse (14^e) ; Europe/Saint-Augustin/Monceau (8^e) ; Ternes/Maillot (17^e) ; Auteuil Sud (16^e) ; Jardin de Reuilly (12^e) ; Choisy / Jeanne d'Arc / Seine (13^e) ; Odéon - Saint-Germain-des-Prés - Monnaie (6^e) ; Blanche-Opéra (9^e) ; Jardin des Plantes - Val de Grâce (5^e) ; Marais et les Îles (Paris Centre), Saint Thomas d'Aquin (7^e) et Saint Vincent de Paul Paradis (10^e).

La politique de la nature en ville sera également inspirée par cette dynamique de la proximité. L'enjeu est structurant pour le cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens : leur offrir des espaces de respiration et de promenade végétalisés dans une ville dense, en encourageant également la création de liaisons végétales au sein des quartiers, en complément des jardins plus traditionnels. Ces aménagements végétalisés de quartier seront parties intégrantes de la démarche « Embellir Paris » et s'inscrivent dans le cadre plus global d'une mandature placée sous le signe de la végétalisation, notamment l'ouverture au public de 30 hectares supplémentaires de parcs et jardins et la plantation de 170 000 nouveaux arbres dans la Ville.

S'agissant des permis de végétaliser, le lien sera renforcé avec les Mairies d'arrondissement qui seront directement décisionnaires des autorisations et retraits sur leur territoire. L'instruction technique de ces permis de végétaliser reste à ce stade assurée par la DEVE et pourra évoluer selon les suites de la démarche.

En matière d'urbanisme, l'ancrage territorial des décisions sera renforcé. La **réforme du Plan local d'urbanisme bioclimatique** accordera une place à part entière à cette dynamique de l'hyper-proximité. Des ateliers seront d'ailleurs consacrés à l'intégration de la Ville du Quart d'heure dans cette réforme structurante. En outre, la **réforme de l'instruction des permis de construire**, en lien avec la mise en œuvre du Pacte pour la construction à Paris, permet d'associer encore plus étroitement les Mairies d'arrondissement à l'élaboration

des projets de construction sur leur territoire, en amont du dépôt des demandes d'autorisation, afin de s'assurer de la bonne insertion et acceptation des projets dans leur environnement local. Il en est de même avec un travail actuellement mené au sujet du **processus d'instruction des déclarations préalables de travaux**.

Dans le cadre de la **réforme du règlement des étalages et des terrasses**, les Maires d'arrondissement auront un rôle renforcé. Ils seront au cœur dispositif pour se prononcer sur les demandes de création de terrasses, pour adapter le règlement aux réalités territoriales grâce à des chartes locales, pour mieux dialoguer avec les professionnels et les riverains, ou encore pour territorialiser la stratégie de contrôles.

Dans le domaine de l'action sociale, la coordination entre les acteurs sociaux et ceux en charge de l'espace public sera améliorée dans chaque arrondissement pour renforcer la veille sociale. Pour **mieux coordonner ces interventions sociales sur l'espace public**, un travail a été engagé entre les services, la Préfecture de Police et la Préfecture de Région pour établir un protocole d'intervention des services et faciliter les opérations de mise à l'abri des différents publics. Une mission étoffée dédiée à l'urgence sociale travaillera étroitement avec les Mairies d'arrondissement, qui auront à disposition plusieurs outils (cellules de coordination de veille sociale, circuits de signalement, fiches pratiques etc.).

3. Plus globalement, une nouvelle approche de la proximité qui transforme toute la Ville : Paris devient la Ville du Quart d'heure

Paris se transforme en Ville du Quart d'heure, une ville des proximités dans laquelle la vie de quartier est plus conviviale et les services du quotidien sont accessibles à moins de quinze minutes de chez soi en utilisant des modes de déplacement doux.

Apporter de nouveaux services au sein d'une ville aussi dense que Paris implique d'innover dans la manière dont on conçoit et exploite les lieux qui contribuent à la convivialité d'un quartier : les places et les placettes, les rues végétalisées, les équipements publics. Il s'agit de **réinvestir positivement ces espaces communs pour développer des usages différents et qui évoluent au fil de la journée et de la semaine**.

Cette approche, nous l'avons appliquée en premier lieu à l'école, pour en faire la « capitale du quartier ». Rénovées et végétalisées, les cours d'école s'ouvrent progressivement en dehors des horaires scolaires et périscolaires afin d'accueillir les habitants qui y trouvent des activités ludiques, sportives, culturelles. Une première étape a été franchie avec l'ouverture des premières cours d'école aux habitants le samedi depuis le mois de janvier. Cette démarche s'est amplifiée depuis mi-mai avec l'ouverture d'une cinquantaine de cours et le lancement, avec les Mairies d'arrondissement, d'un appel à projets auprès d'associations pour les animer. 20 crèches sont également ouvertes le samedi matin et proposent des activités autour de la parentalité aux familles de leur quartier. En parallèle, nous avons souhaité **investir et animer les rues aux écoles** pour y créer de nouveaux usages culturels, sportifs et ludiques en lien avec les Mairies d'arrondissement. Dans le cadre de ParisENVIES cet été, des animations seront ainsi organisées dans les **60 rues aux écoles actuellement piétonnisées**, sur l'ensemble du territoire parisien. À

l'image de la « Rue Golote » (Paris Centre), des rues aux enfants seront également déployées.

Avec la volonté de toujours **rapprocher la culture des habitants** et en tirant les enseignements de l'«Été particulier» de 2020, un nouvel appel à projet a été lancé pour soutenir les acteurs culturels et les inviter à investir les lieux de proximité. Une exposition hors les murs sera également organisée à l'automne 2021 avec le Fonds d'art contemporain – Paris Collections dans des lieux symboliques de la Ville du Quart d'heure. Elle permettra aux Parisiennes et aux Parisiens de découvrir les œuvres dans des équipements de proximité (cours d'école, Mairies, bibliothèques, centres sportifs, centres Paris Anim', EHPAD, etc.), invitant les habitants à redécouvrir leur ville et leur quartier à travers le prisme de l'art contemporain. Ces programmations permettent de renouer avec une vie culturelle, de soutenir les artistes et d'expérimenter une première version des « **plateaux artistiques de proximité** », c'est-à-dire des espaces qui accueilleront des activités de grandes institutions culturelles parisiennes et des acteurs culturels de chaque arrondissement.

Dans le cadre de cette nouvelle approche du quartier, **les commerces de proximité continueront d'être soutenus**, en travaillant tout particulièrement au renforcement de la capacité d'intervention de la Ville de Paris, avec l'appui de la SEMAEST, du GIE Paris Commerces, et des bailleurs de la Ville, de mener une politique de gestion et d'animation commerciale territorialisée. L'objectif sera d'éviter des vacances commerciales et, dans certains quartiers ou dans certains secteurs, une dévitalisation commerciale. Ce besoin particulièrement prégnant dans le contexte de la crise Covid-19 rejoint une volonté structurelle de la Ville de Paris de lutter contre la mono-activité et l'uniformisation commerciale, de mener une politique de gestion et d'animation commerciale territorialisée, d'accompagner les mutations de la ville en général et du secteur commercial en particulier liées aux transitions, notamment numériques et écologiques, d'améliorer l'accès des Parisiennes et Parisiens à des commerces du quotidien de qualité en proximité et de favoriser la consommation durable dans chaque quartier de Paris.

Au global, la Ville du Quart d'heure vise à offrir un socle de services d'hyper-proximité englobant le spectre du quotidien :

- **un espace de respiration à 5 minutes de chez soi** : cours d'école et crèches ouvertes, rues aux écoles, quartiers Paris respire ;
- **des lieux de pratique culturelle et sportive** : plateaux artistiques, sport social club, points d'accès aux livres ;
- **des lieux de rencontres citoyens et associatifs** : kiosques citoyens, points d'accès au droit, Points Paris Emploi, PIMMS ;
- **des maisons de santé de secteur 1 et des commerces de proximité** ;
- **des points de collecte de déchets**, comme Trilib' ou les points de collecte des biodéchets en cours de déploiement sur les marchés alimentaires de quartier, ou encore **des lieux d'économie circulaire**, notamment de réparation d'objets du quotidien.

Au final, c'est l'ensemble des politiques de la Ville qui seront emportées dans la révolution de l'hyper-proximité.

Face à la crise économique, nos **services sociaux municipaux** comptent parmi les derniers lieux d'accueil physiques du public et la crise sanitaire a démontré l'effet protecteur

qu'incarne le service public parisien. La crise économique et sociale nous conduit également à devoir renouveler nos modalités d'intervention afin de faire face à l'augmentation des besoins sociaux et à la diversification des profils des Parisiennes et des Parisiens sollicitant une aide ou un accompagnement, tout en préservant la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes qui en ont le plus besoin.

Dans le cadre de la réforme de l'action sociale qui a été engagée, territorialiser plus fortement notre action s'avèrera une priorité pour aller vers les Parisiennes et les Parisiens les plus éloignés des services sociaux, pour faciliter l'accès de tous à un service unifié d'information et d'accompagnement dans l'ensemble de leurs démarches. Pour ce faire, nous organiserons **une porte d'entrée unique dans chaque arrondissement pour assurer l'accompagnement social et la continuité de parcours**. Cela améliorera la visibilité de nos services à travers, par exemple, le regroupement des services de premier accueil et en développant les actions hors les murs et la mobilisation d'équipes mobiles pour aller davantage vers les habitants dans leur quartier au quotidien. Par exemple, place Adolphe Chérioux dans le 15^e arrondissement, le projet vise à rassembler les acteurs du secteur médico-social en un lieu unique, actuellement partagé par le CASVP 15 et la CPAM. L'objectif est de créer un site d'accueil inconditionnel généraliste pour les habitants de cet arrondissement afin de faciliter leurs démarches, leur accès aux services et à leurs droits sociaux et de santé.

La réorganisation de l'action sociale à l'échelle territoriale permettra aux Maires d'arrondissement de disposer d'**un interlocuteur dédié sur les questions d'action sociale et d'animation de la vie sociale locale**. Pour les Parisiennes et Parisiens les plus en difficulté nous développerons en outre le maillage territorial des acteurs et des dispositifs sociaux pour aller au près des besoins : accueils de jour, bagageries, pensions de familles.

Face à la crise sanitaire qui a remis en lumière les questions de prévention des maladies chroniques, de promotion des comportements favorables à la santé, de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé ou encore d'accès aux soins, **l'action de la future Direction de la santé sera ancrée dans les arrondissements**.

Les Mairies d'arrondissement pourront s'appuyer sur **un référent santé connaissant les problématiques et l'offre de son territoire**.

Les **Conseils locaux de santé et de santé mentale de chaque arrondissement** seront le socle d'une action volontariste de démocratie sanitaire de proximité.

Les **Coordinations professionnelles de territoires de santé**, animées par les professionnels libéraux de l'arrondissement, sont déjà les interlocutrices naturelles des élus d'arrondissement. Elles ont montré l'ampleur de leur rôle d'innovation et de leur capacité d'adaptation face au Covid-19, dès la première vague avec la création des centres COVISAN, puis à l'été 2020 en s'impliquant dans le développement de l'offre de dépistage et enfin en 2021, lorsqu'il s'est agi de monter les premiers centres de vaccination. Elles seront pleinement associées à la création de la Direction de la santé et à sa déclinaison locale. Le **renforcement des dispositifs de médiation sanitaire et d'aller-vers** permettra en complément une meilleure réactivité pour aller au-devant des populations les plus éloignées de la prévention et du système de santé.

Dotée d'une fonction d'observatoire et d'analyse stratégique en santé, la future Direction apportera en outre un appui précieux aux arrondissements dans **l'identification des problématiques de santé propres** à leurs quartiers. Les zones de fragilité en santé environnementale, qui recouvrent largement les zones de plus grande précarité sociale et de moindre accès aux soins, voire de déserts médicaux, serviront de guide à l'action publique locale.

Enfin, la **création d'une marque Paris Santé** facilitera l'identification des services locaux de santé, quel que soit leur statut (PMI, santé scolaire, centres de dépistage, centres de vaccination, centres de planification familiale, centres et maisons de santé...). Un travail sur les horaires, l'accessibilité et la complémentarité de ces lieux permettra de construire un véritable parcours de santé à l'échelle de la Ville du Quart d'heure, contribuant au désengorgement des urgences hospitalières et favorisant la prise en charge des patients de retour au domicile.

4. Une proximité qui régénère la démocratie

Avec la création d'un Pôle de la vie locale dans chaque arrondissement, nous souhaitons faciliter l'exercice de la citoyenneté et promouvoir l'engagement au plus près des Parisiennes et des Parisiens, de leurs lieux de vie, de loisirs, d'études ou de travail.

Cet engagement de proximité permettra le déploiement de nouvelles formes d'actions citoyennes dans les quartiers. Ainsi, la **communauté des Volontaires de Paris**, forte de plus de 30 000 membres, a été pensée dès sa création comme une réponse locale et citoyenne aux crises sociales et environnementales auxquelles nous devons faire face. Avec son triptyque « formation – action – valorisation », elle permet aux Parisiennes et Parisiens volontaires d'agir au plus près de chez eux, sur les grands enjeux qui les touchent et les alertent : culture, propreté, sport, solidarité, transition écologique, accessibilité, etc. À ce titre et grâce à la **mise en œuvre de communautés locales dans chaque quartier**, les Volontaires de Paris deviendront des acteurs essentiels de la Ville du Quart d'heure. Ils prendront notamment part à l'animation des espaces de proximité où les Parisiennes et les Parisiens se rencontrent et mènent des projets et démarches collectives. La Ville cherchera également, en s'appuyant sur la Fabrique de la Solidarité, à mobiliser plus largement les Volontaires de Paris, au-delà du champ de l'exclusion, dans nos services et établissements sociaux, pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens d'être acteurs de notre politique sociale tout en démultipliant nos leviers d'information et d'action sur les territoires.

Cette nouvelle forme d'engagement et d'action citoyenne va de pair avec **l'amplification des démarches de participation souhaitée par la Ville de Paris**. Avec l'objectif d'un quart du budget d'investissement décidé avec les Parisiens, des dispositifs dédiés de concertation seront mis en œuvre. Parmi ces dispositifs figure le budget participatif, une innovation démocratique lancée en 2014, offrant aux Parisiennes et aux Parisiens un véritable droit d'investissement, à travers la proposition de projets et le vote sur les propositions qu'ils souhaitent voir réalisées dans leurs quartiers. L'instauration d'une phase de dialogue entre les Parisiennes et Parisiens à l'initiative des projets et les habitants avant le scrutin, la mise en place de nouvelles modalités de vote inspirées du jugement majoritaire, ou encore le

